ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

raz-de-marée

Question écrite n° 56451

Texte de la question

Le tsunami qui a dévasté l'Asie du Sud-Est au lendemain du jour de Noël de l'année 2004 a provoqué un cataclysme sans précédent. Beaucoup d'États ont été gravement touchés. Cela pose la question de notre propre capacité à réagir face à un tel événement. En effet, l'Europe n'est pas hors d'atteinte d'une telle manifestation naturelle dévastatrice. L'opportunité d'un système de surveillance et d'alerte à l'instar de celui déjà en service dans l'océan Pacifique pourrait s'avérer nécessaire dans l'océan Atlantique. Enfin, la mer Méditerranée n'est pas exempte de manifestations naturelles violentes (activité volcanique et sismique intense), mais il apparaîtrait qu'une instauration d'un tel système de surveillance et d'alerte ne serait pas très efficace compte tenu de la faible étendue de cette mer. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de lui préciser les intentions du Gouvernement, à la fois, quant à l'instauration d'un système international de surveillance et d'alerte des phénomènes sismiques sous-marins dans l'océan Atlantique, et sur la recherche d'une solution similaire et spécifique concernant la surveillance sismique des fonds de la mer Méditerranée.

Texte de la réponse

Les raz de marée ou tsunamis peuvent provenir de séismes de grande magnitude, de mouvements de terrain, d'effondrements volcaniques. Toutefois, ces derniers événements ne provoquent pas systématiquement des tsunamis, dont les caractéristiques en termes tant d'effets dévastateurs que de délais de survenue dépendent de la nature et du lieu de l'événement qui les provoque. Pour les détecter, un dispositif a été mis en place dans le Pacifique, composé d'un centre d'alerte principal à Hawaï et de centres régionaux sur le pourtour du Pacifique, dont celui de Papeete (Tahiti) pour la France. À ce réseau sont couplés des marégraphes et des capteurs de pression en mer permettant de détecter la formation éventuelle d'un tsunami., Sur tout le pourtour méditerranéen, un important réseau de stations sismiques sert à détecter et à caractériser chaque séisme se produisant dans cette zone. Toutefois, il n'est pas associé à des marégraphes et à des capteurs de pression en mer capables de déterminer si un tsunami a été généré par un événement sismique. En effet, du fait de la faible étendue du Bassin méditerranéen, un système tel que celui mis en place dans le Pacifique apparaît inadapté car, dans cette région, on se trouve face à des risques de tsunamis locaux. Ces tsunamis en champ proche ne permettent des délais d'alerte que de quelques minutes, l'événement initiateur n'étant pas, de plus, toujours détectable. Pour s'adapter à cette spécificité, un projet est en cours afin de déterminer les mesures à adopter. La même réflexion vaut pour les Caraïbes, dans l'Atlantique, où la zone sismique est extrêmement proche des zones habitées et où les délais d'alerte sont extrêmement brefs. Parallèlement, des actions de sensibilisation des populations, voire de formation des enseignants et des scolaires doivent être engagées afin de permettre une mise en sécurité de type réflexe, notamment dans les zones littorales soumises au risque de tsunamis locaux. Le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire participe à ces réflexions et à ces actions à travers la délégation interministérielle post-tusnami (DIPT). De plus, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO a été chargée de mettre en place un système d'alerte aux tusnamis dans l'océan Indien (SATOI) dans une perspective multirisques. Ce système sera composé d'un ensemble de

centres nationaux d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien (CNATOI). Pour la France, ce centre, piloté par Météo-France, a été installé sur l'île de la Réunion. La direction de la défense et de la sécurité civiles représente le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire au sein du comité de pilotage du SATOI.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56451
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 937
Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9520